

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne.

RÉCLAMES

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ABONNÉ.
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaire, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 25 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 23 mars.....	69 05	99 »»
Du 24.....	69 25	99 »»
Du 25.....	69 »»	99 25

BULLETIN.

Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, nous croyons pouvoir annoncer que les chambres n'entreront que vers le 5 ou le 6 avril en vacances de Pâques. Les travaux seront repris le 21 avril.

Le Sénat vient de délibérer sur le contingent de 100,000 hommes pour la classe de 1867. Aucune opposition ne s'est manifestée et la loi a été votée à l'unanimité de 113 voix.

Le pays va assister, sous peu de jours, à la première application du nouveau régime militaire. Sur 100,000 hommes appelés, 60,000 ne passeront que cinq mois sous les drapeaux et constitueront ensuite la réserve.

Les hommes du cadre actif doivent légalement servir cinq ans; mais en fait, ils seront libérés pour la plupart avant ce terme; de sorte qu'en réalité, d'après la loi du 1^{er} février 1868, le temps moyen passé sous les drapeaux sera de trois ans et demi à quatre ans, pas davantage.

La discussion de la loi sur le mariage au sein de la chambre des seigneurs à Vienne a été très-vive. Dès que le vote a été connu comme étant favorable au parti ministériel libéral, de grandes acclamations ont eu lieu dans les galeries et se sont propagées dans les rues. Les membres du cabinet, notamment MM. de Beust et Giskra, ainsi que les orateurs libéraux de la Chambre ont été frénétiquement acclamés à leur sortie de la salle et sur la voie publique par la population très-nombreuse qui s'y trouvait assemblée.

Le soir la ville a été spontanément illuminée. Des masses considérables de peuple ont parcouru les rues s'arrêtant devant les demeures des ministres et poussant des vivats enthousiastes. Une ovation a été faite également devant le monument de l'empereur Joseph II. Le calme le plus

parfait n'a cessé de régner pendant ces manifestations et il n'y a eu aucun accident à déplorer.

Le gouvernement autrichien, malgré les dispositions favorables de la cour de Rome paraît résolu à soutenir devant la Chambre des députés le projet de loi sur le mariage civil. On croit à Vienne qu'il peut résulter de ce conflit une rupture des rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Autriche.

On mande de Berlin que dans l'Allemagne du Sud les adversaires de la Prusse font de l'impôt projeté sur le tabac un moyen d'agitation électorale. On sait que dans cette partie de l'Allemagne le tabac était jusqu'ici à peu près exempt d'impôt.

Le Journal de Naples annonce que plusieurs personnages soupçonnés de propagande bourbonnienne viennent d'être incarcérés. On cite entre autres noms ceux de Torrentero et de De Majo. Il aurait été trouvé dans la demeure du premier des documents compromettants.

D'après des correspondances d'Athènes, une corvette russe aurait débarqué 500 réfugiés crétois, ce qui en porterait le nombre au delà de 6,000. On s'attend en Grèce à une grande effervescence lors des élections qui doivent avoir lieu prochainement.

On écrit de Saint-Petersbourg que le grand-duc héritier ne cache plus sa prédilection pour le parti de la vieille Russie. L'animosité contre l'élément allemand est plus vive que jamais dans ce parti. Une phrase échappée au grand-duc a eu un immense retentissement. Il aurait dit : « Mon grand-père l'a délivrée de la servitude; moi je la délivrerai des allemands. »

On écrit de Lisbonne qu'on craint de nouveaux troubles dans cette ville et qu'en tout état de cause le ministère dirigé par M. d'Avila ne pourra rester longtemps au pouvoir. Il serait remplacé par le marquis de Loulé.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 22 mars, soir.

Congrès. — La discussion du projet pour la réorganisation des tribunaux continue.

La porte massive s'étant ébranlée, il hésita à la pousser. Mais il comprit qu'il n'y avait plus à reculer et fit un pas en avant.

En face de lui se dressa un gros homme auquel il ne manquait que la hallebarde et la canne de tambour-major pour ressembler à un suisse d'église.

René lui tendit une de ses cartes qu'il avait complétée par son adresse au crayon et dont il avait plié un des angles.

— Veuillez, dit-il remettre cette carte à M. le comte d'Andymion.

Le suisse prit la carte avec une légère inclinaison de tête, puis sonna une cloche qui fit accourir un valet de chambre.

— Pour M. le comte, grogna le cerbère.

René repassa le seuil de l'hôtel en se disant :

— Demain, le comte d'Andymion me renverra sa carte. Et, après cet échange de politesse, je me présenterai chez lui. Une fois vis-à-vis l'un de l'autre, c'est bien le diable si je ne trouve pas moyen d'escamoter cette invitation tant désirée...

Le lendemain, René attendit vainement la carte du comte. Le surlendemain, de même.

— Hum ! hum ! fit-il, je n'avance pas vite... Il ne me reste plus que cinq jours. Dépêchons-nous de tâter d'un autre procédé...

III.

Le comte Charles-Louis d'Andymion avait une trentaine d'années.

C'était, selon l'expression consacrée, un parfait gentilhomme. Son père s'était bien gardé de l'envoyer

La majorité de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la banque de crédit territorial, conclut à l'adoption de ce projet et à l'autorisation de l'établissement de ladite Banque.

Aujourd'hui, jour de fête : il n'y a pas eu de bourse.

Venise, 23 mars, 2 h. 30.

A midi 1/2, après la cérémonie de l'église, les dépouilles de Manin, de sa femme et de sa fille, ont été enfermées dans un sarcophage sous le vestibule de la Cathédrale. L'acte d'inhumation a été signé par le Préfet, MM. les membres de la junte municipale et les français anciens amis de Manin.

Londres, 23 mars.

Le Times publie le télégramme suivant daté d'Antalo, 8 mars :

L'avant-garde du corps expéditionnaire était arrivé à Attala, à 20 milles au nord du lac d'Ashungi. Le chemin est mauvais.

Vienne, 23 mars.

Chambre des Seigneurs. — M. de Thun et tous les évêques n'assistent pas à la séance.

Une lettre du cardinal Rauscher et des autres prélats, au président de la chambre fait connaître que, par suite du vote de samedi, il ne leur est plus possible de prendre part aux délibérations de la chambre des seigneurs.

Une discussion s'engage sur l'incident. Ensuite, la loi sur le mariage civil est adoptée sans discussion à la deuxième et à la troisième lecture à une très grande majorité, avec une modification de rédaction consentie par le gouvernement. L'opposition n'a réuni que 17 voix.

Berlin, 23 mars.

Le roi a ouvert le Reichstag de l'Allemagne du Nord.

DÉCRET SUR LA LEVÉE DE 1867.

Art. 1^{er}. — Il sera fait en 1868, un appel de 400,000 hommes sur la classe de 1867, pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

Art. 2. — La répartition des 400,000 hommes entre les départements sera faite par un décret de l'Empereur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements, ne peut pas être connu dans le délai qui aura été déterminé par un décret de l'Empereur, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes.

Le tableau général de la répartition sera inséré au Bulletin des lois.

Art. 3. — La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu entre les cantons proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

Elle sera faite par le préfet, en Conseil de préfecture, et rendue publique, par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision.

au collège, où il aurait pu contracter des allures et des idées bourgeoises. Il avait préféré lui donner un précepteur, et, pour remplir cette fonction, il avait choisi un abbé de facture ancienne, un descendant légitime des abbés du XVIII^e siècle.

Celui-ci, ancien élève des jésuites, avait rempli à la lettre le mandat qui lui avait été confié et qui consistait à faire un homme du monde, — du monde qui commence rue de Varennes et finit rue Saint-Dominique.

Le jeune d'Andymion était sorti de ses mains parfaitement propre à jouer le rôle d'oisif qui était son lot. Ce n'était pas l'intelligence qui lui manquait, mais c'était le maître qui lui avait manqué.

Il savait assez le latin pour traduire un livre d'église, écrivait le français d'une façon satisfaisante, grâce à une écriture illisible qui masquait les privautés avec la syntaxe, et parlait très-purement l'anglais du turf.

Quant à son éducation physique, elle était des plus complètes. Nul ne montait mieux que lui à cheval et ne tirait mieux l'épée et le pistolet.

En quittant l'abbé, il avait été prendre ses grades chez Mme de Sainte-Olympiade, qui tenait école de jeux d'amour et de hasard. Il y gagna le prix de prodigalité et y conquit l'admiration générale. Mais on ne peut contenter le demi-monde et son père.

Le comte, sur le point de mourir, jugea prudent d'arrêter le cours des exploits de son fils. Il le maria avec M^{lle} Anne-Berthe de Quatre-Monts.

M^{lle} Anne-Berthe de Quatre-Monts était d'une famille dont la noblesse se perd dans la brume du temps : trois Quatre-Monts figurent au palais de Ver-

Dans le cas, où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues au préfet en temps utile, il sera procédé pour la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au 2^e paragraphe de l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — La disposition de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} février 1868, qui fixe à 1 mètre 53 centimètres le minimum de la taille que doivent avoir les jeunes gens désignés pour faire partie du contingent, est applicable aux engagés volontaires et remplaçants.

Art. 5. — Les jeunes gens placés sous la tutelle de commissions administratives des hospices seront inscrits sur les tableaux de recensement de la commune où ils résident au moment de la formation de ces tableaux, ainsi qu'il a été réglé par la loi du 26 décembre 1849.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur :

« On sait que le gouvernement a entrepris l'œuvre considérable de la révision du code de procédure civile, et qu'une commission instituée au ministère de la justice a été chargée de la préparation de ce travail.

» Un premier fragment a déjà été examiné par le Conseil d'Etat, et le Corps législatif en a été saisi au commencement de la session. Cette partie du projet comprend tout ce qui est relatif aux ventes judiciaires d'immeubles et aux partages. Une commission a été nommée par le Corps législatif, et elle se livre sans relâche à l'étude de ce projet, qui doit prendre place dans le nouveau code de procédure.

» De son côté, la commission administrative a mené à fin son œuvre générale, et le Conseil d'Etat, auquel avait été précédemment envoyée une seconde partie concernant les règles de la compétence et la procédure devant les justices de paix, vient de recevoir le complément qui comprend tout le reste du code (1,023 articles.) Le conseil procédera avec son zèle ordinaire à l'élaboration qui lui est confiée; et il est possible d'entrevoir le moment où le Corps législatif ne sera plus renfermé dans l'examen de la loi spéciale sur les ventes judiciaires et les partages, mais pourra embrasser l'ensemble de la révision entreprise. L'étude de cet ensemble permettra de se mieux rendre compte de la portée d'une réforme dont toutes les parties jusqu'à un certain point, se tiennent et se lient. Il sera bien plus facile

saillies dans la salle des Croisades.

Outre l'illustration, elle apportait, ce qui la fait surtout valoir, cinq millions de dot.

C'était la seule séduction qu'elle pût exercer.

Longue et maigre, elle était affligée d'un visage qui se composait de deux yeux mal percés, d'un nez à peine visible, d'une bouche énorme et d'un menton sans fin.

Elle était, de plus, d'une dévotion outrée et n'avait abandonné le couvent que pour obéir à sa mère.

On comprend que le jeune d'Andymion, pour un tel mariage, n'avait pas entièrement divorcé avec la vie de garçon.

Le lendemain des noces, il conduisit sa femme à Saint-Thomas-d'Aquin où elle passa une partie de la journée, préférant cette église à Sainte-Clotilde, sa paroisse, qu'elle trouvait trop mondaine. Puis il poussa jusqu'à la rue de Calais.

L'heure du dîner réunissait les deux époux, qui se séparèrent ensuite. Madame se retira dans sa chambre aussi sobrement meublée qu'une cellule, et monsieur alla rejoindre ses amis du club.

Ce ménage fit mentir le proverbe : les jours se suivent et se ressemblent, excepté cependant le vendredi et le samedi, où le mari ne rentrait pas dîner pour échapper au maigre de rigueur.

Mme d'Andymion ne pouvait souffrir le monde. Il fallut pourtant qu'elle consentit à donner deux bals par hiver. Ce fut l'unique sacrifice que lui imposa le comte.

Du reste, ces bals étaient loin d'être bruyants, la fine fleur du noble faubourg y était seule admise.

IV.

Lorsque le comte reçut la carte de René, il se demanda ce que lui voulait cet inconnu. Le soir, au-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 25 mars 1868.

L'HOTEL D'ANDYMION.

II.

Suite.

René marchait d'un pas délibéré. Il s'arrêta rue de Varennes, où est situé l'hôtel d'Andymion.

L'aspect de cet hôtel est d'une tristesse glaciale. On n'aperçoit, du dehors, que le sommet d'une grande masse de pierres de taille noircies, séparée par une cour d'un petit corps de bâtiment percé d'une porte cochère toujours fermée et de quatre fenêtres superposées, que garnissent d'épais barreaux. Les deux fenêtres du bas éclairaient les écuries, autant que le permettent leurs carreaux souillés de boue. Les chambres où couchent les cochers et les palefreniers prennent jour par les deux autres, qu'ornent des toiles d'araignée.

Après quelques minutes de réflexion, René souleva le lourd marteau représentant un serpent roulé en anneau et le laissa retomber avec une visible émotion.

La reproduction est interdite.

alors de mesurer l'étendue des sacrifices que le Trésor s'impose dans l'intérêt de la petite propriété et dans celui des justiciables que des contestations d'une minime importance amènent devant les tribunaux.

« Enfin on verra avec quel soin le gouvernement s'est efforcé, par d'équitables compensations, de ménager les intérêts des officiers ministériels engagés dans la question. »

FRANCE.

La France termine en ces termes, un article intitulé « les bruits de dissolution : »

« La Chambre, écrit M. Garcin, a voté les lois qui se rattachaient à l'initiative du 19 janvier. Le parti de la résistance a été non-seulement vaincu, mais il s'est effacé. »

Aujourd'hui que la Chambre a achevé cette œuvre, aujourd'hui que le pays va se trouver en possession de libertés nouvelles, convient-il de hâter le moment où le suffrage universel devra prononcer un nouvel arrêt ?

Le gouvernement conserve, à cet égard, sa pleine et entière liberté d'action ; mais à quelque détermination qu'il s'arrête, la Chambre a rempli, dès à présent, une grande et noble mission, celle de consolider, en les développant, les institutions de notre pays, et elle pourra se présenter sans crainte devant les électeurs. »

MONDE.

Il n'est pas sans intérêt de mettre en regard de l'opinion libérale de la France, la déclaration que M. Coquille signe dans le Monde :

« Il est évident que la sagesse moderne, en s'enfermant dans le cercle étroit de 1789, ne parviendra pas à asseoir l'ordre social en France. Nous avons besoin de principes plus anciens et mieux éprouvés. Le gouvernement a déjà l'instinct de cette situation, puisqu'il se défend avec énergie, devant le Corps législatif, contre les conséquences des principes modernes. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. Saint-Marc-Girardin :

« La foule des peureux en France, croyait que le régime parlementaire était un régime favorable à la liberté, à la licence, à l'anarchie, que sais-je ? De là ses frayeurs, quand elle voyait prendre quelque chose qui rappelait notre ancien régime parlementaire. Cette foule timide doit être en train de se rassurer : le régime parlementaire est le moyen de faire prévaloir les opinions de la majorité, et par conséquent l'ordre, et même l'ordre exagéré, quand la majorité est peu ou point libérale. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Un décret impérial en date du 18 mars, nomme M. Schneider, président du Corps législatif. En vertu de l'article 43 de la constitution, les fonctions présidentielles de l'honorable député expiraient le 2 avril. Elles sont renouvelées pour un an.

Tous les ans, les militaires du premier Empire se réunissent le 20 mars, en un banquet présidé par M. Belmontet. Chaque membre porte pour insigne à la boutonnière de son habit une feuille de marronnier du 20. Ce banquet qui n'a pu avoir lieu vendredi, a eu lieu cette après-midi.

club, il interrogea de vieux gentilshommes ferrés sur la science héraldique, et qui haussèrent les épaules en voyant le blason imaginé par le graveur du Palais-Royal.

M. d'Andymion s'abstint donc de renvoyer sa carte.

Impatienté de n'avoir rien reçu mardi matin, René retourna rue de Varennes, sans savoir ce qu'il y ferait.

Arrivé devant la porte de l'hôtel, il remercia le ciel du secours inespéré qu'il lui envoyait, comme c'est l'habitude en pareille circonstance.

Les yeux étaient collés sur un écriteau qu'à sa première visite il n'avait pas vu pendu à la porte et qui contenait ces mots : Cheval de selle à vendre.

Au moment où il saisissait le marteau, la porte s'ouvrit et une femme vint se heurter contre lui. C'était la comtesse dont la vue était très-basse et qui poussa un cri de frayeur. Le comte qui la suivait se précipita en avant.

« Qui êtes-vous et que voulez-vous ? s'écria-t-il en toisant René. »

« Je suis le chevalier d'Etievieux, répondit-il. Vous avez dû recevoir ma carte. »

« Que fait là votre carte ? Cela ne m'explique pas... »

« Croyez bien à tous mes regrets, monsieur le comte. »

« Mais, enfin, qu'y a-t-il pour votre service ? »

« C'est bien simple : vous avez un cheval à vendre... »

« Et vous voudriez l'acheter. Adressez-vous à mon cocher, ajouta M. d'Andymion en tendant son

— C'est jeudi prochain que doit avoir lieu à l'académie française, la séance de réception du père Gratry. Depuis quelques jours le secrétariat-général de l'institut est assailli d'une innombrable quantité de demandes d'entrée pour assister à cette réception.

— Ce matin, messe chantée et sermon de carême à la chapelle des Tuileries. A midi réceptions officielles.

— Tout ce que rapportent les journaux quant aux projets de villégiature de la Cour est absolument prématuré. Ce qui est certain, c'est que l'Empereur ne quittera pas Paris avant la fin de la session, qui ne sera probablement close que dans la seconde quinzaine de mai, plus tard peut-être.

— A la petite Bourse du boulevard, on disait aujourd'hui que la loi sur l'emprunt serait mise en délibération avant le budget, et que l'appel aux souscripteurs aurait lieu vers le 10 avril.

— On lit dans le Journal de Rome :

« Des émissaires secrets viennent souvent à Rome pour chercher à exciter des désordres et à corrompre l'armée pontificale. Quoiqu'ils soient pourvus de beaucoup d'argent, leurs efforts échouent contre l'attachement des populations et le dévouement de l'armée. »

— Le Prince Napoléon est attendu ce soir à Paris. Pendant son passage à Gotha, le prince a souscrit pour cent thalers, à l'expédition allemande au pôle nord.

— M. Andrew Johnson est le premier président des Etats-Unis qui soit mis en accusation devant le Sénat, mais ce n'est pas la première fois que le sénat se transforme en « High court of impeachment. » En 1797, le sénat jugeait M. Bloat, un de ses membres, mis en accusation pour avoir essayé de livrer la Louisiane aux anglais.

— Depuis le 1^{er} mars, le tarif des dépêches sur les lignes télégraphiques de l'intérieur de la Russie a été abaissée de 25 %.

— On écrit de Madrid qu'une émeute qui a éclaté la semaine dernière, au bague de Burgos, a occasionné la mort de cinq individus et des blessures à une douzaine.

— Mgr le cardinal archevêque de Bordeaux est en ce moment à Paris ; il vient prendre part aux travaux du sénat.

— On lit dans le Courrier de Bretagne :

« Les nouvelles de la santé de M^{me} la princesse Baciocchi continuent à être bonnes. Le docteur Nélaton a trouvé la fracture consolidée il a changé l'appareil, et permet à S. A. de se lever dans un fauteuil. »

— On écrit de Florence :

« Nous avons vu revenir à Florence les jeunes romains émigrés qui étaient entrés dans Rome pendant les événements d'octobre, et qui avaient mis le feu aux poudres pour faire sauter le palais Serristori où les zouaves étaient casernés. Ces jeunes gens ont été renvoyés sans procès, sans condition. Ils ont été incarcérés trois mois, mais on ne leur a fait aucun mal. C'est là un acte de clémence qui honore le gouvernement pontifical et qui témoigne de son habileté politique. »

— On dit que M. E. Dréolle, rédacteur en chef de la Patrie, a l'intention de se porter candidat pour la nouvelle circonscription électorale qui vient d'être créée dans la Giroude.

— On annonce du 19 au 26 avril prochain

bras à sa femme qui ne pensait plus qu'à la messe qu'elle craignait de trouver commencée.

Le suisse appela le cocher, qui vint prendre René pour le mener à l'écurie et lui montra un cheval fraîchement couronné.

« Quel est le prix ? demanda le chevalier sans regarder l'animal. »

« Quinze cents francs, monsieur. »

« C'est votre dernier mot. »

« C'est le prix fixé par M. le comte. Mais monsieur pourrait... »

« Le débatta avec votre maître ? »

« Oui, monsieur. M. le comte va revenir, car il a ordonné au cocher en second d'atteler... M. le comte est allé conduire madame la comtesse à Saint-Thomas-d'Aquin... Ah ! il ne dépasse jamais la porte... Madame la comtesse prie assez pour deux. C'est par humilité qu'elle va à pied à l'église : des bêtises, quoi ! »

M. Jean n'aurait pas parié sur ce sujet, s'il n'eût entendu la cloche qui annonçait le retour de M. d'Andymion. Il fit demander à ce dernier par le valet de chambre s'il voulait donner audience à M. le chevalier, ce qui fut accordé.

Le comte reçut René dans une pièce qui donnait sur le jardin et qui tenait le milieu entre une sorte de vestibule et un fumoir. C'était indiquer que la réception ne concernait pas un homme de son monde.

Après avoir rendu le salut de René, M. d'Andymion l'invita du geste à s'asseoir et resta debout, pour abrégé l'entretien.

« Monsieur le comte, dit René, votre cheval me convient parfaitement. Je vous prie de vouloir bien

renouveler l'exposition de volailles, semblable à celles qui ont eu lieu en 1862 et 1863, au jardin d'acclimation du bois de Boulogne. Ce concours réunira, comme les précédents les plus beaux types d'oiseaux de basse-cour et d'oiseaux d'agrément.

— Parmi les sénateurs qui prendront part à la discussion de loi sur la presse, on cite : Mgr Darbois, MM. de Persigny, Delangle, de la Guéronnière, Suin, Boujean, de Sacy, etc.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 23 mars 1868

Je sacrifie tout d'abord à l'actualité et je vous annonce l'intérêt très-considérable de lecture et de commentaires qu'obtient à Paris l'Opuscule intitulé : Les titres de la Dynastie Napoléonienne. Cet écrit qui sort des presses de l'Imprimerie Impériale et auquel on attribue tout au moins une auguste inspiration présente au public l'exposé des grandes manifestations nationales en l'an VIII, en 1802 et 1804 solennellement confirmées et renouvelées en 1848, 1851 et 1852 par le suffrage universel. — Vous m'approuverez de ne pas me hâter dans une appréciation qui pourrait, à bon droit, paraître téméraire. Je vous signale l'événement du jour, car c'en est un et un peu plus tard j'arriverai aux conséquences et à la conclusion qui doit ressortir de cet écrit.

Je dois vous entretenir maintenant des débats de la chambre et j'arrive bien à propos, car hier a été discuté l'article 14 de la loi des réunions publiques et cet article, comme on l'a dit avec raison comprend, avec l'article 1^{er} l'économie du système.

C'est à la séance d'hier, que M. le Ministre de l'Intérieur a eu occasion de monter à la tribune, d'aborder l'ensemble de la loi, de l'expliquer, de la discuter et c'est ce discours de M. Pinard — un discours réellement beau — qui jette la plus vive lumière sur cette discussion laborieuse à laquelle, d'ailleurs, MM. Rouher et Baroche avaient apporté déjà le concours si autorisé de leur talent.

On comprend la loi, sa pensée libérale et aussi ses restrictions légitimes et nécessaires en suivant l'argumentation admirable de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur et en partant de ces trois points : la tradition historique, le mouvement économique, la garantie politique.

L'art. 1^{er}, Emanation directe de l'initiative souveraine, convertit en droit ce qui n'a pu être jusqu'à ce jour qu'une tolérance surtout au point de vue de discussions économiques. La loi nouvelle ouvre la porte aux questions politiques et pourtant la question des intérêts, les problèmes sociaux des rapports entre le capital et le travail ont parfois des conséquences considérables. Les économistes ne se sont pas dissimulé la portée de cette émancipation des classes laborieuses invitées en quelque sorte, depuis la loi des coalitions et la loi des associations coopératives à débattre leurs intérêts divers sur le terrain de l'offre et de la demande. On n'a pas eu à regretter la pensée généreuse et libérale qui fit apporter devant le Corps législatif ces deux lois essentiellement économiques. Aujourd'hui on leur donne comme une consécration virile en généralisant les termes des réunions puisque la politique — aux temps des élections — peut être admise dans le programme des réunions. Mais faut-il, après avoir étendu la première tolérance jusqu'à la convertir en droit, faut-il laisser compromettre une loi sérieusement libérale par tous les excès de nos passions politiques, inhérentes, d'ailleurs, à notre caractère français et doit-on rester désarmé en face de toutes les éventualités périlleuses qui peuvent surgir dans une réunion dégénérée en club ardent ? L'article 14 de la loi répond à priori et il consacre courageusement les dispositions conservatrices du système. Tous les citoyens amis de la conservation s'en féliciteront. Le Préfet de police à Paris, les préfets dans les départements peuvent ajourner toute réunion qui leur paraît de nature à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique. L'interdiction de la réunion ne peut être prononcée que par décision du ministre de l'Intérieur. »

Dira-t-on que par cet article la loi nouvelle devient illusoire ? S. Exc. M. Pinard y répond par un magnifique mouvement d'éloquence : c'est la garantie même de toute la loi. Et l'opposition ne réussira point

déterminer le prix auquel vous pensez devoir vous arrêter.

« Quel est le chiffre que vous a désigné mon cocher ? »

« Quinze cents francs. »

« Eh bien ! monsieur, c'est à vous de savoir si vous voulez ou non mettre ce prix. Je n'ai pas à m'en mêler. »

« Oh ! ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Seulement, je n'ai pas les quinze cents francs sur moi. Je tenais à vous dire que j'aurais l'honneur de repasser chez vous dans la journée. »

« C'est inutile. Vous verserez la somme entre les mains de mon cocher qui conduira le cheval à votre domicile, et qui vous donnera un reçu en mon nom. »

En voyant M. d'Andymion faire un mouvement qui signifiait l'audience est levée, René ramassant tout son courage, essaya de repouer la conversation.

« M. le comte, reprit-il, je tenais aussi à vous réitérer mes regrets au sujet de ma maladresse de tout à l'heure. »

« C'est chose superflue, monsieur. »

« Permettez-moi d'ajouter qu'il y a trois jours j'ai eu l'honneur de déposer ma carte à votre hôtel. — A quelle intention ? »

« Oh ! mon Dieu, monsieur ; le comte, ce n'était pas à autre fin que... de m'entretenir avec vous au sujet du cheval que vous aviez à vendre. »

« Recevez mes excuses, monsieur, ne vous connaissant pas, j'avais cru qu'il y avait erreur. Mais enfin voilà votre but atteint. »

Il n'y avait plus à insister. Le congé était trop

à dénaturer les intentions du gouvernement ni sa pensée notablement libérale bien que les attaques de l'opposition, continue l'éloquent ministre, semblent croître dans la proportion même où le pouvoir désarme !

Ainsi un droit nouveau est introduit dans nos mœurs en matière de réunion politique et la loi remplace la tradition et la tolérance ; la loi nouvelle a surtout en vue les intérêts économiques si précieux à débattre et à discuter, puis enfin, tout en ouvrant une libre carrière à la discussion électorale elle édicte des dispositions conservatrices urgentes. Voilà ce qui a été hautement, clairement et sagement démontré hier, par M. le Ministre de l'Intérieur et la France se félicitera de voir les intérêts immédiats défendus et compris de cette manière par un cabinet libéral quoi qu'on en dise et où figure avec tant d'honneur déjà cette brillante personnalité qui a su devenir l'homme d'Etat M. Pinard.

Les travaux que l'on exécute en ce moment au palais de l'Industrie pour le grand concours central de la société hippique française sont presque entièrement terminés. S. M. l'Empereur a déjà il y a quelque temps visité le Palais et a semblé approuver les plans d'installation. On dit aujourd'hui que plus de 550 chevaux se sont fait inscrire pour concourir ; on cite plusieurs attelages à quatre, produits par les éleveurs de la Normandie et de l'Ouest et un nombre considérable de paires pouvant lutter pour la distinction et les allures avec les produits anglais et allemands. S. Exc. le général Fleury, grand écuyer, qui, on le sait, porte tant d'intérêt à toutes les institutions capables d'aider à l'amélioration de nos races de chevaux doit nous assurer-t-on choisir dans les différentes classes 30 chevaux destinés aux écuries de l'Empereur. Si tous ces bruits sont fondés, le concours de 1868 aura de beaucoup surpassé ceux de 1866 et de 1867. — Le concours doit ouvrir le 1^{er} avril pour la réception des chevaux et le 3 pour l'entrée du public amateur.

Parmi les récentes dispositions ministérielles du département de la marine je vous signalerai l'arrêté en vertu duquel les candidats ou commis des bureaux d'administration de la Flotte sont admis sans examen à postuler pour les emplois d'aides commissaires de la marine s'ils justifient de l'obtention du diplôme de licencié en droit.

Aujourd'hui c'est la mi-carême, la fête des blanchisseuses, l'exhibition des princesses du labeur, la musique des cornets à bouquin, retour du mardi gras, et l'orgie du cor de chasse. Un soleil splendide éclaire ces exhibitions et encourage ce vacarme. Combien pourront s'écrier comme autrefois Caton : O vertu tu n'es qu'un nom ! Il n'est guère possible d'écrire avec ces clameurs de la rue et je m'arrête à ces lignes que ma plume, qui voudrait être de la fête et qui n'en sera pas, je vous le promets, ne trace qu'avec peine.

A ma prochaine.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Enfin, voici la hausse enrayée et cette fois nous ne pensons pas qu'elle reprenne les vives allures qu'à diverses reprises ont succédé à une halte de courte durée. Voici quels sont nos motifs de confiance : Grâce au décret, récent qui modifie, à l'avantage des consommateurs, le tarif du transport des céréales sur les chemins de fer, les blés importés par la voie de mer et par nos frontières de l'Est vont arriver désormais, à prix réduit, dans ceux de nos départements qui se trouvaient en quelque sorte, condamnés à n'user que des blés indigènes ; autre motif : les arrivages continuent, à Marseille, sur une large échelle, ceux de la semaine s'élèvent à 265,240 hect. ensuite, les marchés de l'intérieur sont mieux approvisionnés qu'il y a quelque temps ; enfin tout, annonce que nous allons être favorisés d'une année précocée. Ceci posé, constatons que les affaires en farines et en blés se sont traitées en baisse, pendant la dernière huitaine à la halle de Paris. Les farines de consommations se vendent lentement aux prix

manifestement donné.

René s'inclina très-bas, et sortit en se disant : — Quelle ironie ! voilà mon but atteint... Oh ! je suis d'une gaucherie !... J'aurais dû... Oui, c'est commode, après... Et encore, voyons maintenant que je ne suis plus sous le feu, quelle transition imaginaire pour passer d'un cheval à un bal ? A mon troisième étage ? Et comment le payer tout de suite ? Je n'ai pas quinze cents francs en portefeuille.

EMILE COLOMBEX.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 21 mars 1868.

Texte : Le cardinal-prince Lucien Bonaparte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Funérailles du roi Louis 4^e, de Bavière. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assolant (suite). — Les Théâtres. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Publications de la semaine. — Honnête et l'Aristocrate. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le Corps législatif (suite et fin). — M. Nogent Saint-Laurent. — Les événements du Japon. — Inauguration du grand orgue de Notre-Dame. Gravures : Son Eminence le cardinal-prince Lucien Bonaparte. — Munich : Funérailles du roi Louis 1^{er}, de Bavière : passage du cortège sur la place de l'Odéon. — Service funèbre dans la basilique de Saint-Boniface. — Scène devant la statue du roi, après la marche funèbre aux flambeaux. — Le chemin de fer du Pacifique (8 gravures). — M. Nogent Saint-Laurent. — Evénements du Japon : Incendie du palais du prince Satsouma. — Paris. Inauguration du nouvel orgue de Notre-Dame. — Rébus.

extrêmes de 89 à 94 les 159 kil.; les six marques pour avis, font 90,50; pour mai et juin, 89 fr.; juillet et août 87 fr. On peut évaluer en moyenne à 1 fr. par sac de 120 kil., la baisse qui s'est produite mercredi sur les blés; les roux se sont payés 49 à 58 fr. les blancs de 54 à 56 fr. Point de variation sensible sur les menus grains.

Les avis des marchés de samedi nous arrivent généralement avec de la baisse, surtout ceux du centre, et du midi, appelés plus particulièrement à bénéficier de l'abaissement des tarifs provenant du décret y relatif.

Les affaires sont languissantes sur le marché anglais par suite de l'abondance des cargaisons à la côte.

Le stork en huiles de Colza continue de s'accroître à Paris, par suite des achats faits à l'étranger; on se demande quel sera le résultat de cette opération si les colzas en terre se comportent bien, ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'ici? Les huiles en disponible sont à 100 fr.; avril 99; quatre mois d'été 95,50.

Les 3/6 du Nord restent en voie de hausse; le disponible fait 79 fr. Languedoc de 110 à 112. A Bercy et à l'entrepôt les vins sont fermes.

Sucres bruts en hausse: de 57 à 58 fr.; raffinés, de 124 à 125.

La vente est bonne à Poissy et à La Villette, pour les marchands de bétail; surtout pour ceux qui se piquent d'y amener des animaux de choix.

HAVAS.

VITICULTURE.

Les Soutirages de Mars

Le mois de mars est la période de l'année où les soutirages sont le plus nécessaires. Le soutirage d'automne n'est pas moins utile, mais il est moins impérieux. En mars, les vins nouveaux ont déposé une quantité considérable de lie et de matières fermentescibles dont il faut rigoureusement les purger; les premiers jours de chaleur du printemps provoqueraient une fermentation qui ferait remonter les matières déposées au fond des vases. Il est souvent arrivé que faute d'opérer ce soutirage en temps utile, les vins négligés ne pouvaient redevenir limpides malgré les plus énergiques collages.

Un vigneron attentif ne doit pas perdre de vue l'instant propice pour cette opération, et il doit toujours la pratiquer plus tôt que plus tard. Le moment le plus favorable est certainement lorsque le vin est clair. Alors même qu'il ne serait pas aussi limpide qu'on le désirerait, il ne faut pas attendre, car il est probable qu'un vin qui ne s'est pas complètement clarifié pendant quatre ou cinq mois d'hiver, ne peut que devenir de plus en plus louche; il contient des germes de fermentation, qui sous l'influence d'une température plus élevée, ne tarderont pas à troubler profondément toute la masse.

Il faut bien dire toute la vérité aux producteurs, car on la doit à ses amis et je suis sincèrement de leurs amis. Eh bien! le viticulteur est très-généralement beaucoup trop oublieux des soins qu'il doit à son produit, que de vins qui tournent au gras, à la pousse et à l'acide faute d'attention. Je ne crois pas qu'il soit impossible de garantir de leur perte les vins même les plus faibles en année moyenne, si on les soigne convenablement. Si je faisais un triage en mettant à part les propriétaires des bons vinages de la France, j'aurais bien de la peine à trouver un propriétaire sur dix qui veuille ou sache être convenablement soigneux de son vin.

Pour en revenir au soutirage, il est de toute nécessité, avant d'y procéder, de faire une visite minutieuse de ses ustensiles dont malheureusement les producteurs sont presque toujours fort peu munis. L'outillage, à défaut d'être suffisant, doit au moins être tenu très-propre. Verser des vins dans un récipient souillé c'est presque une profanation et à coup sûr une atteinte au bon goût du vin.

Les fûts dans lesquels on soutire doivent être rincés largement à la chaîne et à trois eaux. L'eau doit être limpide et exempte de mauvaise odeur. Celui qui opère doit avoir flairé, goûté même la première eau qui a séjourné le plus longtemps dans le fût afin de s'assurer que celui-ci n'a aucun goût de pourri ni de mois. Il est utile de souffler fortement par la bonde et s'assurer vivement que l'air en sortant n'a aucune odeur mauvaise. Il faut mécher avant de verser le vin, ceci est rigoureux, car toute futaie dans laquelle la mèche ne brûle pas, doit être rejetée comme défectueuse.

Tous les fûts qui ne prenaient pas la mèche ne sont point pourtant mauvais, il suffit pour cela qu'ils soient un peu éventés, mais il ne faut les remplir que lorsqu'on a fait disparaître cet inconvénient; chose facile en tenant cette futaie complètement remplie d'eau pendant deux jours. Les propriétaires ont encore le droit de remplir des fûts douteux; au lieu de

faire une légère économie, ils compromettent la valeur du contenu.

L'usage des pompes à soutirer se répand de plus en plus et c'est une heureuse innovation, car si un peu d'air sert à ranimer la couleur des vins nouveaux, une trop longue exposition peut aider à sa combinaison avec les matières azotées du vin. Les brocs sont préférables aux vases ouverts dits bassins dont beaucoup de propriétaires se servent; ces ustensiles sont non-seulement incommodes, mais ils occasionnent des pertes de liquide, de temps et exposent trop le vin à l'air.

Lorsque les vins ne sont pas suffisamment clairs avant le soutirage, il faut les coller plutôt que d'attendre. Je ne suis pas partisan de la clarification artificielle pour les vins qui restent dans les celliers. Si je soutiens que tout consommateur doit coller son vin avant sa mise en bouteilles, je professe que tout détenteur de vins ne doit recourir à ce moyen que dans le cas où la clarification naturelle ne se produirait pas. Le collage affaiblit toujours un peu le vin et si on devait répéter l'opération deux fois par an jusqu'au moment de la mise en consommation, qui est en moyenne de trois à quatre ans, on n'aurait plus qu'un squelette de vin.

Quant aux petits vins qui se boivent dans le courant de l'année ou l'année suivante, il n'y a pas d'inconvénient à les coller, surtout si la couleur est abondante. La colle vieillit, et on peut obtenir par ce procédé un vin plus tôt mûr et prêt à boire.

En règle générale, il ne faut pas se livrer aux grands soutirages aux époques de la floraison, de la véraison, de la vendange, ni pendant la fermentation. Les époques les plus favorables, sont de février à mars et en novembre. Il faut toujours se garder de remplir les fûts avec le vin de lie; on s'expose en agissant ainsi à introduire dans le vin des ferments nuisibles.

Lorsque le soutirage est terminé, les fûts bien pleins, il faut fermer hermétiquement la bonde et placer les fûts sur tins en inclinant le dessus d'un tiers à droite de façon à ce que le vin imbibé constamment la bonde. De cette manière elle ne dessèche pas, elle empêche l'air de pénétrer dans le vin et dispense d'un ouillage fréquent et très-souvent inefficace.

DE FONTANELLE.

(Journal de Viticulture pratique).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES.
26	Judi.	s Eutique.	Cabrereys, Gramat.
27	Vendr.	s Adalbert.	Cazals.
28	Samed	s Gontrand	
<p>☉ P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir. ☽ P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin. ☽ D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin. ☉ N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.</p>			

M. le Préfet vient d'accorder un congé de six jours aux instituteurs qui ont, avec un grand dévouement, dirigé, cet hiver, les cours d'adultes. Ce congé est fixé du lundi de Pâques, 13 avril, au 27 du même mois.

Par décret en date du 11 mars M. Lala, de Cahors, sous-lieutenant au 14^e régiment de ligne, vient d'être nommé lieutenant.

LE MOIS DE MARS.

La première semaine du mois de mars était cette année, d'après l'église catholique, la semaine des quatre-temps. D'après celui qui règle les saisons, chacune des semaines et presque chacun des jours de ce mois ont été des semaines et jours des quatre temps. Bise et zéphyr, chaud et froid, pluie et soleil s'y sont livrés combat avec des alternatives continuelles de succès et de revers, de défaites et de triomphes. C'est cependant le cas de dire avec le poète :

Du pauvre mois de mars il ne faut pas médire,
 Bien que le laboureur le craigne justement;
 L'univers y renaît, il est vrai que le vent,
 La pluie et le soleil s'y disputent l'empire.
 Qu'y faire? au temps des fleurs le monde est un enfant,
 C'est sa première larme et son premier sourire.

Le moindre prétexte, quelques airs de fanfare et aussitôt notre cher Cahors devient le plus coquet, le plus animé des petits centres. C'est ainsi que dimanche, aux premiers accords de la Ste-Cécile, toute la population accourait sur les allées Fénélon. Le tableau était des plus vivants: les dames montraient leurs toilettes printanières et leurs visages souriants, le soleil brillait, la musique remplissait l'air de ses accents: Harmonie partout!

Puisse la Société Ste-Cécile nous fournir

souvent de telles distractions.

Nous sommes priés de porter l'avis ci-après à la connaissance des lauréats de l'Exposition universelle :

« Conformément aux avis antérieurement publiés, la remise aux exposants français des médailles et des diplômes de l'Exposition de 1867, cessera d'avoir lieu au Champ-de-Mars, le 31 mars prochain.

» Les médailles et diplômes qu'on aurait négligé de retirer à cette époque seront déposés au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, où les ayants-droit pourront les réclamer. »

L'OEUVRE DES TABERNACLES.

Jeudi dernier, l'élite des dames de Cahors, était réunie dans la jolie chapelle du pensionnat des religieuses de Nevers, pour y célébrer la solennité de St-Joseph, fête patronale de l'OEuvre des Tabernacles. M. l'abbé Maury, curé de la Cathédrale, avait été invité par Mme de Pebeyre, présidente de l'association, à faire la lecture du compte-rendu. Il y ajouta, avec sa chaleur et son entrain ordinaires, une petite allocution à laquelle son auditoire prêta une attention très sympathique.

Nous voulons, à l'occasion et à l'aide de ce compte-rendu, que vient de publier le zèle et vénéré directeur de l'association, M. l'abbé Soulié, faire connaître les grands accroissements qu'a pris dans ce diocèse l'OEuvre des Eglises pauvres, dite des Tabernacles.

C'est depuis trois ans seulement, qu'elle y date sa fondation, et déjà ses recettes annuelles s'élèvent à plus de 3,000 francs. Elle a organisé trois expositions, dont la dernière, celle du mois de septembre 1867, a obtenu les éloges unanimes des ecclésiastiques et des nombreux visiteurs qui l'ont parcourue. Soixante églises ont été secourues par elle cette année, et en nous reportant aux deux comptes-rendus antérieurs, nous voyons qu'elle a distribué à 126 paroisses 694 objets, dont les principaux sont 80 chasubles, 10 chapes, 18 aubes et 18 étoles pastorales. Il nous semble que de tels chiffres sont par eux-mêmes très éloquentes en faveur de l'OEuvre dont nous entretenons nos lecteurs, et qu'ils montrent clairement l'importance qu'elle est appelée à prendre parmi les œuvres religieuses qui fleurissent dans notre diocèse.

Observons en terminant, que si le département tout entier lui prête de plus en plus un concours généreux, il est cependant juste de dire que l'initiative et la plus grande partie des utiles résultats que nous avons signalés, doivent être attribués aux dames de notre ville, et parmi elles, à l'influence de leur digne présidente, et au zèle actif et intelligent de la trésorière de l'association, qui trouve, malgré les souffrances d'une longue et cruelle maladie l'énergie de se dévouer à toutes les œuvres où il y a un bien à réaliser et une charité à exercer.

Dans l'article nécrologique sur Mgr Louis Bel, il est fait mention d'un M. Robert qui sera la main du prélat, le 25 février dernier, à Alexandrie. M. Robert Paulin, curé de St-Remi, nous écrit que c'est son frère qui a eu la douleur de visiter le saint Evêque presque à ses derniers moments.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions. — 9^e Série.

- Mathématiques élémentaires. — Instruction religieuse. — 1 Théron; 2 du Bouzet.
- Philosophie. — Instruction religieuse. — 1 Cabanès; 2 Lacarrière.
- Mathématiques préparatoires. — Instruction religieuse. — 1 Bergon; 2 Sol.
- Rhétorique. — Instruction religieuse. — 1 Chouet; 2 Larroumet.
- Seconde. — Instruction religieuse. — 1 Carbonel; 2 Tueyssac.
- Troisième. — Histoire. — 1 Teyssède; 2 Lamoure.
- Quatrième. — Histoire. — 1 Pinchenat; 2 Bourdin.
- Cinquième. — Instruction religieuse. — 1 Boulzaguet; 2 Michelet.
- Sixième. — Instruction religieuse. — 1 Largeau; 2 Fouchet.
- Septième. — Version latine. — 1 Pagès; 2 Delmas (J.)
- Huitième. — Histoire et Géographie. — 1 Calmels; 2 Lavoisot.
- Enseignement spécial, deuxième année. — Instruction religieuse. — 1 Castagné; 2 Course.
- Première année. — Physique. — 1 Lafon; 2 Rozières.
- Année préparatoire. — Instruction religieuse. — 1 Liarsou; 2 Richard.
- Classe préparatoire, première division. — Calcul. — 1 Combarieu; 2 Laval.
- Deuxième division. — Calcul. — 4 Bessières; 2 Francès.
- Troisième division. — Calcul. — 4 Valette; 2 Toulouse.

Cahors, le 21 mars 1868.
 Le Proviseur, RICHAUD.

A l'occasion du Concours régional agricole, la ville de Rodez ouvrira le dimanche 3 mai 1868, un Concours d'Orphéons, de Musiques

d'harmonie et de Fanfares.

Des mesures seront prises pour que les 10 sociétés inscrites les premières soient logées gratuitement, et que toutes soient traitées convenablement et à des prix très modérés dans les hôtels et les restaurants de la ville.

Des démarches sont faites auprès des administrations des chemins de fer pour obtenir les réductions d'usage sur les prix de transports.

Le 9 janvier dernier, les époux V..., de Brette, commune de Castelnaud, ont été condamnés à un mois de prison, pour bris de clôture et violation de domicile du sieur Dorasse, acquéreur de leur bien exproprié.

THÉÂTRE DE CAHORS.

M. Hugues gouverne assez bien la barque théâtrale à travers les maigres eaux du Carême. Les représentations se poursuivent toujours avec le même entrain de la part des artistes seuls, disons le vite, car le public est rare, bien rare. Espérons que le temps des abstinences passé, et il tarde à la caisse! l'aspect de la salle redeviendra gai et riant, grâce à la présence des dames qui voudront se refaire un peu de ces quarante longs jours de pénitence.

La représentation de Paul Forestier, est remise au jeudi 2 avril; l'autorisation de jouer la pièce sur le théâtre de Cahors, n'étant pas encore accordée.

Dimanche, 29 mars 1868. — Les chevaliers du Brouillard, drame à grand spectacle, en 5 actes et 10 tableaux.

RIEN N'EST GÉNANT POUR UN COIFFEUR.

Comme dans toutes les villes, les coiffeurs indigènes et étrangers ou plutôt, pour parler le langage usité au dix-neuvième siècle, les artistes en cheveux ont fait circuler plusieurs fois à Cahors et dans nos chefs-lieux d'arrondissement, de bruyantes et pompeuses réclames, assurant à toutes les têtes chauves ou menacées de calvitie les plus merveilleux effets de l'emploi de leurs pommades et de leurs essences parfumées. Nous avons bien reçu et lu les circulaires qui contenaient leurs promesses, mais nous n'avons jamais ni lu ni reçu des circulaires nous apportant la preuve de leur réalisation. Pourquoi font-ils d'abord tant de bruit? pourquoi se renferment-ils ensuite dans un mutisme obstiné? nous ne le savons trop. Cependant nous croyons écouter une inspiration charitable en leur faisant connaître la réponse qu'a faite tout dernièrement un de leurs confrères pour se tirer de l'embarras où le mettaient les reproches fortement accentués d'un Monsieur trop crédule, mais dont la foi n'avait pas sauvé la chevelure.

C'était sur le boulevard des Italiens, qu'avait lieu récemment cette querelle des plus comiques. Un Monsieur fort bien mis apostrophait un industriel, et l'accusait de l'avoir volé.

— Vous m'avez vendu une pommade pour faire repousser mes cheveux! disait-il, voyez, j'ai mon crâne aussi chauve qu'un cuir vernis. — Monsieur, répliqua sans hésiter l'honnête figaro, vous avez grand tort de m'injurier: il y a des terres où l'on a beau semer du blé il ne pousse pas; ce n'est pas le blé qui ne vaut rien, c'est le sol.

On nous écrit de Vayrac :

Ce qui préoccupe actuellement le plus l'opinion publique c'est sans contredit le prix élevé des céréales.

Si nous nous en rapportons cependant à la tenue des derniers marchés du rayon il est permis de croire que les prix des blés ont présentement atteint leur maximum.

Au marché de Martel de samedi, 14 mars, grâce, il est vrai, aux soins vigilants des autorités locales, la halle était parfaitement approvisionnée en grains de toute espèce et une vente assez difficile occasionna une légère baisse sur le froment.

De même, un bon approvisionnement en blé de toute nature se fit remarquer à la foire de Vayrac, 17 mars courant; l'encombrement était tel que pendant une heure, après l'ouverture du marché, toute vente était impossible. Le froment le plus beau dépassa à peine 36 fr. l'hectolitre.

La foire de Vayrac du même jour s'est tenue au niveau de sa vieille renommée. Depuis les œufs, que nos ménagères fournissent à la vente et que l'exportation livre par milliers aux provinces du nord, jusqu'aux bœufs gras pesant près de 2,000 kil la paire, presque tout ce qui est du domaine de la culture ou fait partie de l'industrie agricole était plus ou moins exposé en vente.

Les moutons gras ont eu une vente médiocrement accentuée; les prix des bœufs de travail ont été comme aux précédentes foires, assez faibles.

Les bœufs gras très nombreux se sont main-

tenus avec peine aux prix de la dernière foire, et les ventes se sont traitées communément entre 32 et 36 fr. les 50 kil., poids vif.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
Mars.
 21 — Grélet (Lucie-Ernestine-Thérèse), boulevard Nord.
 23 — Agié (François-Daniel), rue Flourens.
Décès.
 21 — Amadiou (Louis), 34 ans, célibataire, hospice.
 21 — Planacassagne (Marie-Pauline), laveuse, 68 ans, rue des Badernes.
 22 — Barillot (Julien), brigadier de remonte, célibataire, 22 ans, boulevard Nord.
 23 — Mercadier (Pierre), jardinier, 68 ans, faubourg Cabessut.
 25 — Dides (Eugène-François), 2 ans 1/2, rue des Boulevards.
 25 — Veyres (Marie), 43 ans, rue Feydel.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 Mars 1888.

34 versements dont 2 nouveaux	3,071 »
5 remboursements	1,800 »

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06/10, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

DÉSORDRES A BORDEAUX.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* sous la date du 22 mars : hier, les opérations du matin avaient été très calmes. Des groupes nombreux mais inoffensifs stationnaient sur les allées de Tourny; on disait hautement que des désordres auraient lieu. Lorsque le Préfet revint, à une heure et demie, à la salle de l'Académie, pour reprendre les opérations, la foule avait envahi la promenade; elle était attirée par les mille rumeurs qui circulaient en ville. Un peu avant 2 heures, une bande a fait irruption sur la place de la Comédie; elle se composait d'individus venus de côtés différents, en un clin d'œil elle se forma en peloton et le drapeau rouge fut arboré aux cris de *Vive la République!* D'énormes gourdins, des marteaux, des instruments d'attaque furent brandis. Evidemment le signal était donné.

Aussitôt, M. Lordereau, commissaire central, assisté de M. Boudinot, Descors, Leclerc, commissaires de police, de M. Rumpler, chef du service de sûreté et de quelques agents, se précipita sur la bande pour la disperser et lui arracher son drapeau. Il y eut, à ce moment, une mêlée dans laquelle plusieurs sergents de ville furent violemment atteints. Le brigadier des sergents de ville, Gubert, a eu la tête ouverte d'un coup de bâton.

Le préfet, instruit de ce qui se passait, suspendit la séance et, se faisant escorter par nos braves pompiers, de quelques courageux gendarmes et du piquet d'honneur qui assistait aux opérations de la révision, il fendit la foule et alla lui-même aux émeutiers. La présence du préfet fit une grande impression. Ses paternelles et énergiques représentations furent entendues et personne n'osa lui barrer le passage.

M. Rumpler venait de s'emparer du drapeau rouge et le commissaire central le portait à la salle du conseil avec des gourdins et des armes qui venaient d'être saisis. Quelques instants après, les agents étaient dégagés et des arrestations étaient faites, mais la foule ne se dispersait pas encore et les sommations légales lui furent adressées. Elles furent suivies d'effet et le calme se rétablit enfin sur la place de la Comédie, les allées de Tourny et dans les lieux environnants.

La même feuille contient en outre ce qui suit :

« Un de nos amis, qui se trouvait sur les lieux, nous envoie une version ainsi conçue : A 2 heures, une bande partie des faubourgs se réunit subitement sur les allées de Tourny. Un drapeau rouge a été arboré tout à coup. Des bâtons se sont montrés et la tentative de désordre a commencé. Le commissaire central, à la tête d'une petite escouade d'agents de police, s'est élancé vers les émeutiers et la lutte a été vive; leur drapeau et une partie de leurs armes ont été enlevés.

M. le préfet, suivi par le piquet d'honneur et les gendarmes qui assistaient à la révision, s'est immédiatement jeté au milieu de la mêlée; sa présence a produit un excellent effet. Les sommations ont été entendues. Le désarmement des émeutiers et les arrestations qui étaient opérées ont attiré les hommes suspects qui étaient venus dans un but coupable. La foule s'est repliée, en moins de dix minutes tout était fini. J'ai partout entendu blâmer cette tentative révolutionnaire. L'attitude de la population était parfaite.

Le *Journal de Bordeaux* termine sa relation par les détails suivants : le bruit courait que les bandes devaient se reformer dans la soirée; la retraite en musique n'a pas eu lieu. Les tambours et clairons étaient précédés et suivis par des pelotons de lanciers et protégés à droite et à gauche par des soldats en armes. Des patrouilles ont parcouru la ville jusqu'à 2 heures du matin. — Le drapeau rouge saisi est un véritable drapeau. Il porte cette inscription :

Tant que *St-Nicola* et *St-Michel* sera.

La garde mobile ne *ceron* pas.

— On a saisi des marteaux, des barres dites de faissonnats, grosses comme des petits arbres, des poinçons, etc., etc.

— Il y a eu 30 arrestations; quatre agents de police ont été blessés et contusionnés.

— L'instruction se poursuit avec activité et donnera lieu, sans doute, à des révélations curieuses et instructives sur le but de ces tentatives de désordre.

Pour extrait A. Laytou.

Bibliographie

MORALE FAMILIÈRE

Contes, récits, souvenirs et conseils d'un père à ses enfants.

PAR P. J. STAHL.

(Suite. — Voir le n° 708, du *Journal du Lot*.)

« — Et l'apprenez-vous, en effet ?
 « — Oui, me dit-elle, oui. Mes défauts diminuent; je fais moins de fautes tous les jours. Chez mon papa j'étais toute seule, je ne m'apercevais pas que je fusse pire qu'une autre. Ici, je m'en suis aperçue bientôt. Quand je suis arrivée, tout le monde m'a ouvert les bras. Lorsque j'ai vu cela, j'ai fait la dédaigneuse. Au bout de huit jours, personne ne m'adressait la parole. J'ai bien vu alors que les autres ne vous donnent que ce que vous êtes prêts à leur donner vous-même, et j'ai compris ce que voulait dire leur silence. Je demandai pardon à mes petites camarades, et elles redevinrent tout de suite bonnes pour moi. Il y a six mois que je suis au Petit-Château. J'ai eu des rechutes, j'ai encore des défauts, mais je n'ai plus le gros. Je respecte mes amis, je respecte nos maîtres et nos maîtresses, et je sens qu'en même temps je me respecte aussi davantage moi-même. Je n'aurais ja-

mais su que le respect fût si nécessaire si je n'avais jamais quitté papa. Je suis triste souvent, mais au fond tous les jours plus contente. J'ai de bons char-grins au lieu d'en avoir de mauvais. Je sens que quand je retournerai vers mon père, je lui ramènerai une bonne fille qui saura l'aimer pour de bon, c'est-à-dire pour lui, à la place d'une petite sottise qui ne l'aimait que pour elle-même.

Je devrai cela au Petit-Château, aux bonnes leçons, aux bons exemples de mes petites camarades, et dussé-je devenir la plus grande dame de l'Angleterre, je ne l'oublierai jamais. Voyez-vous, Monsieur, ici la plus petite vaut la plus grande, la plus pauvre la plus riche; il n'y a pas moyen d'être orgueilleuse; il n'y a que la meilleure que tout le monde préfère, et je ne quitterai jamais la maison que quand j'aurai senti que je pourrai l'être à mon tour, cette meilleure..... »

Ainsi parla miss Mary à M. Stahl, qui était bien décidé à ne pas garder pour lui une telle confiance. Il a, en effet, une manière originale de transporter aux hommes faits les leçons qu'il adresse aux jeunes. Son livre revient aux pères après avoir servi aux enfants. On comprend, à l'entendre, que nous ne cessons jamais d'être des écoliers, même quand nous ne mangeons plus de tartines de confitures. Sortis des mains de nos professeurs, nous avons l'école de l'expérience où notre indocilité est plus rudement punie qu'au collège, et ce ne sont pas les dures leçons qui nous manquent, dans cette grande camaraderie du monde que le maître d'étude ne surveille plus. Cette morale, que la petite Mary ne croit faite que pour des pensionnaires, elle est pour nous; elle est pour tous les âges, pour tous les rangs. Depuis le respect que le grand satirique de Rome demandait, dans un vers sublime, pour les petits enfants, jusqu'à celui dont M. Royer-Collard regrettait si éloquentement la perte, combien de degrés, dans nos sociétés civilisées, où ce sentiment protecteur de la race humaine devrait avoir sa place, trop souvent contestée et trop oubliée! L'illustre philosophe avait raison :

« Nous avons perdu le respect ! » (Ce qui ne veut pas dire qu'on fasse aujourd'hui moins de révérences qu'autrefois, qu'on entre moins humblement dans le salon des grands de la terre, ou que nous manquions de politesse vis-à-vis des gens dont nous avons besoin; — non, certes; nous sommes à tous ces titres, des Français aussi bien élevés qu'en aucun pays et en aucun temps, mais il y a une sorte de respect auquel l'égalité moderne ne nous a pas encore habitués. Il faut pourtant, si fière qu'elle soit justement de ses conquêtes, qu'elle s'y résigne tôt ou tard. C'est d'abord, avec le sentiment de son propre droit, le respect du droit des autres, et non seulement de leur personne et de leur bien, mais de leurs idées, de leurs opinions, de leurs croyances, si différentes qu'elles soient des nôtres. La tolérance, c'est le respect. Disons plus : Le bon goût dans le style, la forte et saine tempérance de la pensée, le culte sévère de la forme dans la littérature et dans les arts, c'est là encore une manière de respecter, dans les hommes, ce qu'ils ont à la fois de plus facile à exalter et à corrompre, l'intelligence. La charité, qu'est-ce autre chose que le respect de la créature faite à l'image de Dieu? De même que, dans l'éducation des enfants, la douceur sans faiblesse, le soin de ménager leur âme si tendre, leurs oreilles si chastes, leurs yeux si purs, leur gaieté si innocente, qu'est-ce autre chose que la pratique même de ce respect que Dieu nous enseigne, *sinite parvulos ad me venire!*....

« Par respect, dit excellemment notre auteur, il ne faut pas entendre la crainte du plus fort, la soumission du faible au puissant, mais bien le respect intime du droit, du caractère et de la personne de chacun. Or, le respect est dû à la faiblesse surtout, aux petits, au pauvre, au malheureux. Otez-leur aux déshérités de ce monde, cette garantie de leur droit à la fraternité du respect, — que leur resterait-il, je vous prie ?

Et aussi, après nous avoir donné le précepte, avec quelle délicatesse l'auteur y rattache la fin du récit de sa jeune pensionnaire, un moment interrompu pour l'instruction des gens du monde :

« Miss Mary avait donc raison; le respect est une vertu nécessaire

« Quand je partis le lendemain matin, j'aperçus de loin ma petite amie traversant les jardins, suivie d'une bonne qui portait un grand vase plein d'eau chaude. Miss Mary portait elle-même des serviettes et je remarquai dans une de ses mains une éponge. Elle se dirigeait d'un pied lesté du côté d'un grand pavillon dont le pensionnat du Petit-Château a fait une salle d'asile à l'usage des enfants du village.

« Que va faire par là miss Mary? dis-je à la personne qui me reconduisait à la voiture.

« — Elle va débarbouiller tous les matins les petits, me fut-il répondu, et aussi les faire manger. C'était une bonne qui faisait cela autrefois; miss Mary a tant demandé à le faire, qu'on le lui a accordé.

« Chère petite miss Mary, pensai-je, vous ne vous êtes pas pardonné, je le vois, vous mépris pour les

enfants de la femme pauvre qui vous dégoûtaient autrefois. Dieu bénit, miss Mary, ceux qui se souviennent de leurs fautes pour les réparer! Soyez tranquille, les petits débarbouillés de Beblenheim ont gagné devant Dieu votre cause, que votre dureté pour les pauvres de Londres avait mise en danger, mais non perdue tout à fait.

« J'aurais voulu courir après miss Mary; mais la voiture était là, j'étais en retard; il valait mieux d'ailleurs laisser à miss Mary le mérite plus grand d'une bonne action sans louange et sans récompense. — Je partis..... »

M. Stahl peut partir. Où le livre reste, l'auteur n'est jamais loin. Son petit volume mérite de rester à la maison, entre les jouets de l'enfant et le livre pieux de la grand-mère. Il tient du premier âge par « l'enfantillage » intelligent et avisé; il emprunte à l'expérience toute sa maturité sérieuse et forte; et enfin, dans cette difficile tâche de l'éducation que l'auteur s'est si loyalement donnée, il n'a pas le souci exclusif de l'esprit ni l'idolâtrie du succès; il laisse à l'âme humaine son action, à la bonté sa douce influence, à Dieu sa place. Cela n'est pas déjà si commun.
 CUVILLIER-FLEURY.
 (Débats, 8 fév. 1868).

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
 Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES
 Adresser (en mandat-poste ou timbres-postés) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OVIÉRA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Contrefaçons et Imitations

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le *Chocolat* purgatif de *Desbrière* est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacent avec du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, *drastiques violents* qui irritent les organes digestifs, causes de funestes maladies. Pour éviter toute FRAUDE, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue *Le Pelletier*, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.
 Les créanciers de la faillite de Jeanne Courbès sont avertis que la vérification des créances aura lieu le 2 avril au tribunal de Commerce de Souillac.
 (Extrait du *Gourdonnais*, du 19 Mars).

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs POUR GREFFER A FROID et éclaircir les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule). EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

A Cahors, Vinel, négociant; Souillac, Fumat; Figeac, Puzenac; Puy-l'Évêque, Darnis; Souillac, Lapeyrolle-Morin; Granit.

A VENDRE

Une certaine quantité de vin blanc d'excellente qualité. — S'adresser à M. Couderc, propriétaire à Merle-Cas-tel, commune de Valroufié.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boutes de CAMEL de FEULE et de CHICORÉE pour les Boutes d'O-guons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extrait d'Ognon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé, demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE PO-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.